

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

*Convocation envoyée le 13 novembre 2020*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICH	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

#### *Membres absents :*

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES****Fonds de Solidarité Métropolitain – Modification du règlement d'intervention du « Fonds régional des territoires »**

Au printemps dernier, pour faire face à la crise économique engendrée par la pandémie de la Covid-19, Dijon Métropole avait décidé, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, de mettre en place un plan d'action de soutien à son tissu économique, particulièrement en direction des petites entreprises qui constituent la majorité du tissu entrepreneurial. Ce plan d'action avait été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires économiques du territoire (chambres consulaires et syndicats patronaux).

Des échanges menés avec la Région avaient ensuite conduit à adapter le dispositif envisagé pour renforcer sa complémentarité et son articulation avec les actions économiques déjà mises en place, notamment avec la Région.

Le dispositif d'aide économique ainsi mis en place avec la Région et inscrit dans le cadre du « Pacte régional pour les territoires » et délibéré au Conseil Métropolitain du 16 juillet dernier, reposait sur les deux volets complémentaires suivants:

1- un dispositif d'aides directes aux entreprises et de soutien à l'économie de proximité géré directement par la métropole (avec délégation d'octroi des aides par la Région), d'un budget de 1,56 M€ (1\*) composé de :

- 260 K€ financés directement par Dijon Métropole délibérés en juillet sur une section d'investissement;
- 1,3 M€ délégués directement par la Région dont 1,04 M€ en investissement et 260 K€ en fonctionnement pour les actions collectives en portage public ou associatif.

2- un dispositif d'avances remboursables aux entreprises géré directement par la Région d'un budget de 780 K€ (2\*) financé par Dijon Métropole, la Région et la Banques des Territoires, chacun à hauteur de 260 K€.

Aujourd'hui, alors qu'une partie des commerces de proximité font de nouveau l'objet d'une fermeture administrative depuis le 30 octobre, la Région a décidé, répondant ainsi à une demande de la Métropole, d'adapter son fonds régional de territoires et notamment d'ouvrir le volet « entreprises » à des aides en trésorerie par la mobilisation des crédits de fonctionnement déjà affectés aux intercommunalités pour le financement d'actions collectives en portage public ou associatif, soit pour le territoire de Dijon Métropole une enveloppe de 260 K€ comme indiqué ci-dessus au point 1.

Ce montant de 260 K€ s'ajouterait aux 260 K€ déjà apportés par Dijon Métropole réaffecté en fonctionnement pour financer les dépenses de fonctionnement des entreprises (financement de loyer, achat de stock, ..) ce dont les entreprises ont le plus besoin en cette période.

En conséquence, la Région a voté le 16 novembre 2020 une modification de son règlement d'intervention « Fonds régional des territoires » en rajoutant en annexe 2 de la convention initiale entre la Région et la Métropole les mesures dites « Fonds de relance économique » (fiche 40.12 bis). Cette modification ouvrira la possibilité de financer des dépenses de trésorerie des entreprises dans les mêmes conditions jusqu'à 15.000 € et dans les limites de l'enveloppe budgétaire de fonctionnement définie entre les deux institutions.

*(1\*) volume financier fixé à 6 € par habitant pour le territoire de Dijon Métropole, dont 5 € par habitant apportés par la région et 1 € par habitant financé par la métropole sur la base d'une population arrondie à 260 000 habitants.*

*(2\*) volume financier fixé à 3 € par habitant pour le territoire de Dijon Métropole, apportés la région, la Banque des Territoires et Dijon Métropole pour 1 € par habitant chacun sur la base d'une population arrondie à 260 000 habitants.*

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE :**

- **d'approuver** la modification du règlement d'intervention de la Région dans le cadre de la « Convention de délégation d'octroi des aides » de la Région Bourgogne franche Comté autorisant Dijon Métropole à soutenir en besoin de trésorerie les entreprises éligibles en annexant la fiche 40.12 bis du règlement d'intervention à la convention signée le 3 septembre 2020 ;
- **d'approuver** l'ouverture en fonctionnement des crédits de la métropole délibérés en juillet 2020 et affectés aux aides directes,
- **d'approuver** la modification du règlement intérieur de la commission d'attribution joint à la délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration et à la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

*DONT 11 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0